

## **DISCOURS DE MME ANA GUTU sur le rapport « Vers une convention-cadre relative aux droits des jeunes »**

Mesdames et Messieurs, au nom du groupe ALDE je voudrais féliciter les rapporteurs pour l'excellent travail qui a été fait pour l'élaboration de ces deux rapports sur la nécessité d'élaborer une Convention relative aux droits des jeunes qui doit être signée et ratifiée dans un avenir très proche par les états membres du CoE. La problématique des jeunes a été traitée de manière exhaustive dans le rapport de Mme Kovacs, je voudrais mentionner que plusieurs documents du CoE et de l'APCE, du Comité de Ministres sont cités dans le projet de résolution, qui peut déjà servir de noyau dur pour le projet de Convention.

Les jeunes sont de nos jours les protagonistes des événements phares qui ont lieu dans le monde, et je fais surtout référence au printemps arabe, qui a été précédé par le printemps de l'Europe de l'Est. Rappelons –nous les visages des jeunes qui étaient sortis dans les rues pour revendiquer le droit à la liberté et à la vie décente, le droit à l'accès à l'information, le droit à l'emploi, finalement, le droit de décider dans leurs propres pays. Hier nous avons voté la résolution visant l'abaissement de l'âge du droit au vote. Cette résolution est un véritable succès de l'avènement de la démocratie électorale. Aujourd'hui nous discutons de la nécessité d'élaborer une Convention relatives aux droits des jeunes, le groupe ALDE trouve cette partie de la session très riche pour ce qui est de l'attention accordée par notre APCE aux jeunes.

Je voudrais m'arrêter sur trois piliers de du premier rapport et du projet de résolution : le droit à l'éducation, le droit à l'emploi et le droit à une qualité de vie décente. L'éducation des jeunes est un problème majeur, car il existe encore des disparités en matière de scolarisation, d'accès au choix éducatif par les parents des jeunes dans les écoles, en matière d'éducation en langue maternelle, surtout dans les zones des conflits gelés tels que la Transnistrie, par exemple, où les enfants ne peuvent pas étudier en leur langue maternelle dans leur propre pays, car les autorités autoproclamées intimident les enfants, leurs parents, les professeurs, c'est une grave violation des droits des jeunes. Il y a des pays où les jeunes appartenant aux minorités nationales sont privés des droits d'étudier en leur langue maternelle, tel est le cas des minorités roumaines en Ukraine. La liste peut être continuée.

Le droit à l'emploi est devenu surtout un problème avec l'avancée de la crise financière économique globale. Le cas de l'Espagne est surtout troublant car le taux de chômage des jeunes ayant l'âge de 25-30 ans a atteint le chiffre effrayant de 43 %. L'idée de garantir le droit à l'emploi aux jeunes postulée dans le projet de résolution du rapport Kovasc est éminemment importante. Il faut avoir du courage, chers collègues, pour que nous, les adultes, reconnaissons que les jeunes sont meilleurs que nous, le conflit entre les générations est aussi lié au progrès. Le développement fulminant de la société de l'information place les jeunes dans une situation favorable d'apprendre vite et efficacement tout ce qui survient dans les domaines de la société. Il faut favoriser l'accès des jeunes et leur promotion dans les fonctions de grandes responsabilités. Tel est le cas des jeunes politiciens de la République de Moldavie, le maire récemment réélu de Chisinau a 31 ans, mais en 2007 il avait 27 ans. Le ministre de la Jeunesse et du sport a 25 ans, le premier ministre a 41 ans.

Et dernièrement, mais pas dernièrement comme importance, c'est le droit des jeunes à une qualité de vie décente, il serait trop d'exiger une qualité de vie aux standards européens, c'est irréalisable vu les différences de développement des sociétés européennes, mais il faut au moins y aspirer.

Je réitère mes félicitations pour l'excellent travail fait par Mme Kovacs et le groupe ALDE exprime son appui complet aux deux projets de résolution.

Merci de votre attention.